

La commune se prépare aux situations d'urgence

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni lundi 29 avril sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Plan communal de sauvegarde des risques. Le maire a fait un point sur le processus de mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde des risques (PCS) en coordination avec celui de l'agglomération du Niortais. Ce plan vise à alerter, informer, protéger et sauvegarder les populations par rapport aux risques majeurs, naturels ou industriels, dans la commune. Terrorisme, sanitaire, cybermenaces, phénomènes sociétaux... ces risques et menaces sont multiples, auxquels s'ajoutent des événements ponctuels : intoxications alimentaires, sécheresse, pollution, feux, etc. Ce plan, sous l'autorité du maire, est devenu obligatoire et corrélé à celui de l'Agglo. Pour la commune de Saint-Martin, « *le risque est faible avec des enjeux faibles* ». Le conseil adopte la proposition de l'Agglo de choisir une procédure dématérialisée avec un abonnement annuel estimé à 500 €.

Séisme. À la suite de la réunion publique et d'un questionnaire en ligne, la commune a déposé une demande de réexamen avec recours gracieux sur le séisme des 16 et 17 juin 2023, en joignant 15 dossiers déposés en mairie.

Église. La charpente de l'église est attaquée par des insectes à larves xylophages, il est urgent d'intervenir pour ne pas mettre en péril la structure même de la charpente. Deux entreprises ont



L'entretien du rucher communal permet des activités éducatives avec les enfants. (Photo NR)

été sollicitées pour procéder à un traitement curatif.

Convention. Renouvellement de la convention avec le Sieds qui permet à la commune de bénéficier de la numérisation du cadastre (400 €).

Rucher communal. Un habitant de la commune a souhaité s'investir dans le rucher communal. Il a ainsi remis en état deux des trois ruches avec l'aide des employés communaux. Il a récupéré un premier essaim le 28 avril et un second viendra prochainement prendre ses quartiers dans la deuxième ruche.

Festival La 5^e Saison. Le spectacle attribué à Saint-Martin-de-Bernegoue est *Conférence clownesque Piaf* pour un montant de 1.052 €, d'une durée de 50 minutes, le 22 juin à 19 h 30 sur le site de La Figère. Une proposition sera faite aux associations pour disposer d'un espace pour se faire connaître et proposer un échange lors du spectacle.